

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DÉP. : 6 fr. ; 11 fr. ; 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.

PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou

ANNONCES (la ligne) 25 cent

RECLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à		Départs de		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hyver.										
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées à		Départs de		Train de foire.	
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 15 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	19 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	Départ de Cahors. — 5 h. 4 ^m matin.		Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.		Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.	
5 h 21 ^m soir.	1 00 ^m soir.	2 41 ^m soir.	3 52 ^m soir.	4 18 ^m soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 h. 52 ^m soir.	4 39 ^m soir.	Arrivée à Cahors. — 8 h. 56 ^m soir.		Départ de Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.		Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.	
10 h 21 ^m soir.	5 45 ^m soir.	7 39 ^m soir.	9 22 ^m soir.	9 41 ^m soir.			11 7 ^m soir.	2 48 ^m soir.						

Cahors, 10 Juin.

La politique ministérielle se dessine de plus en plus dans le sens le plus funeste. Il paraît certain, d'après les bruits des couloirs parlementaires et d'après plusieurs journaux connus par leurs attaches officielles, que l'amnistie pleine et entière ne tardera pas à être appuyée, ou même proposée par le gouvernement. M. Rochefort reviendrait de Genève, et M. Trinquet quitterait Nîmèze. En même temps, les congrégations qui ont donné l'instruction à des milliers d'officiers se verraient expulsées des maisons leur appartenant. Quel contraste, et comme tout cela est digne de la France !... Est-il possible que M. de Freycinet prête plus longtemps son nom à de pareilles choses.

Ajoutons qu'on assure toujours que M. Dufaure déposera une proposition sur la liberté d'association. Cette proposition serait présentée lundi ou mardi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 Juin.

M. Blachère adresse une interpellation au gouvernement, sur le système de révocation et de réintégration, mis en pratique depuis si longtemps. Aucun ministre n'a répondu. Le Parlement dit à ce sujet : « Les ministres, prenant leurs lunettes, ont affecté de passer en revue les tribunes. Ce procédé, s'il se généralisait, aurait bien des inconvénients. Il a causé une fâcheuse impression. »

M. le prince de Léon a pris la parole pour continuer la thèse de M. Blachère. Il a accusé nettement et directement M. le général Farré de désorganiser l'armée. Il était difficile au ministre de la guerre de rester sous le coup de cette accusation. Le général a protesté, et il a ajouté qu'à son avis, loin de désorganiser l'armée, il était convaincu que ses actes méritaient les félicitations et les applaudissements de la Chambre. Il a dit maladroitement qu'il faudrait, pour pouvoir apprécier les destitutions qu'il a prononcées, connaître avec les états de service, les notes des inspecteurs généraux.

Cette phrase atteignait quelques-uns des membres de la droite : M. Keller, M. le baron Reille. Le premier est resté silencieux, le second a prononcé quelques paroles qui attestaient une grande émotion. Il a demandé que les notes fussent produites. Cette scène mérite d'être racontée. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro. Il était temps d'en finir ; le débat prenait mauvaise tournure, et personne ne dénotant d'ordre du jour écrit, M. Gambetta s'est empressé de déclarer close la discussion sur l'interpellation.

M. Achard est alors monté à la tribune, et il a lu un rapport au nom de la commission d'initiative proposant de fixer au 14 juillet la fête nationale. L'urgence a été déclarée, et, malgré M. de Larochefeucauld-Bisaccia, la proposition de M. Achard a été adoptée.

Déjà, au commencement de la séance, M. le ministre de la guerre avait annoncé que le gouvernement était résolu à fixer à la même date, la distribution des drapeaux.

La séance de la Chambre des députés du 7 juin, dont nous avons fait connaître sommairement le résumé, a donné lieu à une analyse spirituelle que nous reproduisons.

Il s'agit de l'interpellation de MM. Villiers et

Robert Mitchell sur l'application de la censure.

Il nous semble que MM. Villiers et Robert Mitchell, en ne présentant pas d'ordre du jour, ont montré une prudence que d'événement ne justifie pas. S'il est vrai que l'adversaire qui rit est désarmé, M. Robert Mitchell n'avait que des amis dans la Chambre, sauf peut-être ceux qui riaient jaune.

Quelle plaisante aventure que celle du Triboulet et quel piquant lui a donné le récit du député de la Réole !

Le Triboulet soumet à la censure les dessins représentant des singes. Parmi ces quadrumanes, l'un est accroupi, l'autre à quatre pattes ; celui-ci porte un sac d'écus ; le quatrième tient un titre de rente. La censure y voit une allusion à nos mœurs officielles et au personnel du gouvernement ; elle interdit le dessin. Que ne voit-elle pas cette censure ? Ainsi, une table chargée de bouteilles vides, sous la table, un personnage dont les jambes seules sont appareillées ; devant la table un cuisinier se gratte le nez ; cela constitue, paraît-il, le délit d'offense au président de la Chambre. Le dessin sera autorisé, écrit la censure, si l'on justifie du consentement de M. Gambetta. Ailleurs, ce sont des dessins qui représentent, sous une forme peut-être irrévérencieuse, mais reconnaissable sans doute, l'auguste nez de M. Jules Ferry, qui sont interdits. L'appendice nasal du ministre de l'instruction publique devient ainsi une sorte de propriété nationale à laquelle il est défendu de porter atteinte.

En regard de ces interdictions, M. Robert Mitchell a décrit avec beaucoup d'à-propos la nature de certains dessins autorisés. Ici, c'est un anépigme figuré avec cette légende : Centre gauche. Là, c'est une caricature qui représente MM. les ministres s'essayant à un « ministère » au centre de la cible visé par l'honorable M. de Freycinet, porte le seul mot « élérgé » ; autour : magistrature. Certains dessins, autorisés encore, représentent les rois et les empereurs bestialement ivres et devant gloutonnement budgets et listes civiles. D'autres ne peuvent même pas être dépeints. Ils sont cependant autorisés.

A cette argumentation si pressante, si instructive, M. Constans a répondu que la loi sur la censure était exécutable, mais qu'elle serait cependant appliquée avec fermeté toutes les fois que les caricaturistes s'en prendraient au nez de M. Ferry. Quant aux prêtres, aux magistrats et à ce pauvre centre gauche, on peut impunément les baffouer. Ils ne sont pas de la maison.

Le bonapartisme officiel avait célébré l'anniversaire de la mort du prince impérial le 1^{er} juin à Saint-Philippe-du-Roule avec le prince Jérôme ; le bonapartisme dissident l'a célébré à Saint-Augustin avec M. Paul de Cassagnac, le 7 juin.

Un quart d'heure avant l'office, fixé à midi, l'église était pleine de fidèles portant des violettes à la boutonnière, et deux ou trois cents personnes ont dû rester sur le perron faute de place.

L'office a été terminé à une heure. La sortie a duré très longtemps. Au lieu de se disperser, les assistants se massaient sur le perron, sur le trottoir et sur la place. Vers une heure et demie, il y avait environ 4,000 personnes devant l'église.

Au moment où sortait le dernier groupe, comprenant M. de Cassagnac, des cris de : *Vive Cassagnac!* et de : *A bas Cassagnac!* se sont fait entendre. Une personne qui criait : *Vive Cassagnac!* a allongé un coup de pied à une de celles qui criaient : *A bas Cassagnac!* Il s'en est suivi un tumulte au milieu duquel huit des manifestants ont été arrêtés et conduits au com-

missariat de la rue d'Asorg.

Ces huit personnes sont : un ancien rédacteur du *Courrier de Versailles*, M. Cardon ; un ancien commissaire de police du 16 Mai à Douzdan, M. Serra, aujourd'hui employé dans une grande administration de Paris ; deux autres employés ; un reporter qui a déclaré appartenir à la rédaction de *l'Univers* ; un marchand de vins en gros ; un mécanicien et un ouvrier menuisier.

L'ouvrier menuisier a été maintenu en état d'arrestation pour rébellion contre les agents ; les sept autres personnes ont été relâchées, mais la prévention des cris sédicieux a été retenue pour trois d'entre elles.

La moitié des personnes présentes était composée de curieux et d'une trentaine d'agents de la paix.

On avait dit la veille, que la princesse Mathilde avait obtenu de son frère le prince Jérôme, que le jeune prince Victor assisterait à la messe. C'était bien mal connaître le représentant de l'hérédité impériale. Le fils a été aussi absent que le père.

Les impérialistes nous réservent-ils une troisième dynastie ? Prépareraient-ils la dynastie Cassagnac après la dynastie Bonaparte ?

Lisez l'article qui suit du *Temps* :

La majorité du parti bonapartiste ne se contente plus, depuis quelque temps, de faire le vide autour de son chef officiel ; elle saisit les occasions de manifester contre lui et de témoigner publiquement sa désaffection. Le prince Jérôme n'est qu'un théoricien de la couronne : en fait, c'est un général sans armée. A Saint-Augustin, rien ne s'est passé, aucun cri n'a été poussé qui indiquât que les manifestants eussent pour le moment l'intention de porter un autre prétendant sur le pavais ; mais le fait même de cette réunion plénière des opposants implique une sorte de déchéance morale.

Il fallait cependant un guide à la manifestation. Qui donc allait recueillir les suffrages d'une foule qui ne demandait qu'à laisser éclater son enthousiasme ? Serait-ce M. Rouher ? Mais l'homme de confiance de Napoléon III et de sa veuve a longtemps vécu ; il redoute aujourd'hui le bruit populaire et il s'était modestement retiré dans la chapelle à gauche du chœur. Le vrai héros, le chef désigné, c'était M. Paul de Cassagnac.

Tous les récits sont d'accord pour constater que le rédacteur en chef du *Pays* a reçu une ovation princière. Les mains se sont tendues, les fronts se sont découverts ; si la cérémonie avait comporté des tambours, ils auraient battu aux champs. M. Paul de Cassagnac a été le héros de la journée. Toutes les ambitions lui sont désormais permises. Un étranger qui se fût arrêté sur la place Saint-Augustin s'y serait trompé et l'eût pris aisément pour un prétendant. Avec la théorie plébisitaire, rien ne l'empêcherait de poser sa candidature à l'empire. Ce serait une solution comme une autre ; le bonapartisme en est arrivé à ce degré d'imprévu anecdotique, que de sa part une fantaisie de plus ou de moins ne saurait plus nous étonner.

Informations

Le *Figaro* a fait un appel énergique aux Parisiens en faveur des écoles chrétiennes. Il donne à ce propos des chiffres intéressants, dont nous reproduisons les résultats généraux.

Vingt-huit écoles de Frères laïcisées ont été remplacées par des écoles libres. Ces écoles, quand elles étaient communales, avaient 10,327 élèves ; les écoles libres en ont 6,997, soit une

perte de 3,330 élèves. Cette perte tient uniquement à ce que plusieurs de ces écoles libres n'ont pu avoir que des locaux insuffisants.

Il faut ajouter sept écoles laïcisées qui n'ont pu être remplacées par des écoles libres et qui contenaient 2,141 élèves, ce qui, joint au chiffre précédent, fait un total de 5,505 enfants qui, par défaut de ressources, sont privés de l'instruction chrétienne qu'ils recevaient jusqu'alors.

Enfin, au mois d'octobre prochain, dix-huit autres écoles de Frères, contenant 5,430 enfants, doivent être laïcisées.

Le *Figaro* estime que, pour faire les écoles nécessaires à ces 10,000 enfants, il faut 500,000 francs.

On peut être sûr que les 500,000 francs seront promptement trouvés.

Plusieurs journaux et notamment le *Français* assurent que, dans l'exécution des décrets, le gouvernement prétend faire une distinction entre les Jésuites et les autres congrégations. S'il faut en croire une feuille radicale, le ministre de l'intérieur, en donnant ses instructions aux préfets, aurait dit que les « Jésuites étaient pour ainsi dire hors la loi », qu'ils « devaient disparaître le 30 juin et évacuer leurs établissements ». Au contraire, les autres congrégations seraient invitées de nouveau à solliciter l'autorisation, et l'on espère que le spectacle des rigueurs infligées à la Compagnie de Jésus les déterminera à capituler.

Un fait très significatif dans l'élection de Mgr Freppel, c'est que le candidat républicain, M. Glairoz, a obtenu 1,100 voix de moins que le candidat de même nance, M. Morvan, en 1877.

Le *Mot d'Ordre*, se console assez facilement de l'échec de M. Blanqui. Il se déclare prêt à recommencer, dès qu'un siège sera vacant à la Chambre. Mais où M. Blanqui trouvera-t-il désormais des électeurs plus favorables à la cause de l'illégalité qu'il représente ? Il a échoué à Bordeaux et à la Croix-Rousse. Il ne sera pas sûr de passer à Montmartre si M. Clémenceau voulait lui céder la place.

L'École de médecine de Montpellier ayant été fermée, à la suite de désordres provoqués par les étudiants qui voulaient comme suppléant M. Amagat au lieu de M. Planchon, le gouvernement vient de suspendre de ses fonctions M. Amagat qui était agrégé près cette Ecole. Ce M. Amagat, s'était permis d'ouvrir, de son autorité privée, un cours de botanique. Voilà un candidat ultra-radical tout prêt pour les électeurs écarlates et communistes de l'Hérault.

M. le général Chanzy est reparti pour Saint-Petersbourg, accompagné d'une nombreuse mission militaire pour assister aux obsèques de l'impératrice de Russie.

Cette décision est conforme à la tradition. Elle est la mise en pratique d'un usage depuis longtemps établi, entre toutes les puissances.

Toutes les cours d'Europe prennent le deuil à l'occasion de la mort de cette souveraine si sympathique et si estimée. C'est ce qui ne peut se faire en France.

Non seulement nous n'avons pas de cour,

mais le chef de l'Etat, dans une république élective, n'est pas traité de frère par les souverains héréditaires et ne les traite pas davantage de frères.

Le *Temps* assure, malgré les démentis, qu'une congrégation de femmes dans l'Est a demandé l'autorisation ministérielle.

M. le général Aymard, gouverneur de Paris, a fait ses adieux à ses officiers. Il leur a dit que l'état de sa santé ne lui permettait pas de conserver plus longtemps son poste. Le général Aymard sera remplacé par le général Clinchant, qui commande à Châlons, et ce dernier aura, dit-on, pour successeur le général de Galliffet.

Plusieurs journaux annoncent que le prince de Hohenlohe resterait définitivement au ministère des affaires étrangères à Berlin et par conséquent ne reviendrait pas à Paris. Cette nouvelle est démentie officieusement par l'Agence Havas. L'ambassadeur d'Allemagne doit toujours revenir à Paris occuper son poste dans le courant du mois de septembre.

Les auteurs présumés de l'assassinat de Salon ont été aperçus hier sur un pont du chemin de fer sur la *Durance* (Bouches-du-Rhône). Ils ont pris la fuite en voyant deux gendarmes embusqués près du pont.

Les deux malfaiteurs sont traqués. Des battues ont été organisées par la population, et on regarde leur arrestation comme prochaine.

Une rencontre à l'épée a eu lieu à Angoulême entre M. Carville, rédacteur du journal bonapartiste le *Suffrage Universel*, et M. Mulac, rédacteur du journal républicain la *Charente*.

Après un vif engagement, M. Carville a été touché légèrement à la main et à la lèvre. Le médecin a fait alors cesser le combat.

M. Mulac n'a pas été atteint.

Vendredi, à Marseille, l'évêque a célébré, dans la chapelle du monastère de la Visitation, la messe votive pour la cessation de la peste de 1721.

La Chambre de commerce représentait la ville; c'est M. Grandval, président de la Chambre, qui a accompli cette année le vœu fait par les échevins de Marseille le 28 mai 1722.

L'assistance était nombreuse. Parmi les notabilités qui assistaient à la cérémonie, on remarquait M. Gros, président du tribunal de commerce et plusieurs juges de ce tribunal; M. Autran, président du tribunal civil; MM. Bernex et Onfroy, anciens maires; plusieurs membres de la Chambre des notaires et du Conseil des prud'hommes, etc.

En présence de cette assistance, on pouvait se consoler facilement de l'absence du Conseil municipal.

On écrit d'Amsterdam :

Des démonstrations publiques en faveur du percement de l'isthme de Panama ont été faites par des financiers, des commerçants, des armateurs, des ingénieurs, des corporations et des sociétés industrielles et ont dépassé tout ce qui a été dit et fait ailleurs.

Au banquet qui a eu lieu, le plus riche banquier d'Amsterdam a proclamé l'alliance de la science et du capital pour l'accomplissement de l'œuvre.

LE NOUVEAU MATÉRIEL DU RÉSEAU DE L'ÉTAT.

Nous lisons dans la *France* :

« On peut voir en ce moment, dans la gare du Champ de Mars et prêts à partir pour leur destination, deux spécimens des plus curieux du nouveau matériel roulant des chemins de fer de l'Etat.

« Ces spécimens sont, croyons-nous, une véritable innovation dans l'industrie des chemins de fer.

« Chacun d'eux constitue un train complet, y compris la machine, sans attelage d'aucune sorte.

« Ce pseudo-train repose sur six roues seulement. Les deux roues motrices de la locomotive, deux roues mixtes sur lesquelles s'appuient en partie le wagon unique et deux autres roues supportant l'arrière du train.

« Les six roues sont disposées de telle sorte que la table du roulement n'excede pas en longueur celle d'un wagon ordinaire.

« Quant au wagon lui-même, il est double en hauteur et ressemble à certains wagons à impériales fermées que la Compagnie de l'Est a cherché, sans succès, à répandre sur ses lignes de banlieue.

« Voici quelle est sa distribution : la section inférieure comprend un compartiment pour bagages, une caisse de deuxième classe, un compartiment pour les postes et une caisse de première classe, en forme de coupé. L'étage supérieur est attribué tout entier aux troisièmes classes.

« En résumé, le train en question offre aux voyageurs 4 places de première classe, 10 de deuxième et 40 de troisième.

« Mais la conception de ce système de matériel roulant est incompatible avec le profil des lignes à desservir (lignes où les courbes à faible rayon sont fréquentes). Quant à l'exécution, elle est inférieure au type classique de la diligence, et l'Etat fera sagement de rechercher autre chose pour tenir, dans l'industrie des chemins de fer, un rang au moins égal à celui des Compagnies libres. »

La *Société des Ingénieurs civils*, vient de se prononcer contre le rachat des chemins de fer par l'Etat.

Voici le résumé de quelques-unes de ces conclusions :

L'Etat ne peut substituer une exploitation fiscale et politique à une exploitation essentiellement industrielle et commerciale.

Remettre l'exploitation à des Compagnies fermières c'est aboutir à des déficits considérables.

L'Etat ne doit pas construire lui-même, parce qu'il ne doit pas exercer d'industrie.

Nous apprenons que les travaux de la ligne de jonction entre les gares du chemin de fer de l'Etat et les gares de la ligne d'Orléans, qui se montent à 1,620,000 fr. ont été adjugés à la Compagnie Fives-Lille.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Un décret du 8 juin nomme juge de paix du canton de Cajarc, M. Lacoste, juge de paix de Villefranche-de-Longchapt, en remplacement de M. Cayla, qui a été appelé à d'autres fonctions.

D'après le *Journal de Bordeaux* :

On estime à près de 500,000 fr. ce que les industries et le commerce de cette ville ont perdu, par suite de l'interdiction des processions.

Le ministre de la guerre a prescrit de désigner, dans la 17^e région, parmi les hommes à la disposition de la classe de 1873 :

7 hommes aptes à remplir les fonctions de télégraphistes ;

2 hommes aptes à remplacer les chefs d'équipe ;

Et 7 ouvriers ou plantons.

Une partie de ces hommes sera, lors des appels de la réserve, mise à la disposition de l'administration des télégraphes, pour être exercée, et ceux auxquels on aurait reconnu l'aptitude nécessaire resteront affectés, comme auxiliaires au service télégraphique, jusqu'au moment du passage de leur classe dans la réserve de l'armée territoriale.

Pendant toute cette période, ils seront à chaque appel de leur classe, employés en totalité ou en partie, par l'administration des télégraphes.

Les conditions à remplir sont les suivantes : Le télégraphiste doit posséder une bonne instruction primaire, et surtout écrire lisiblement et connaître l'orthographe, jouir d'une santé suffisante et en particulier d'une bonne vue.

Les chefs d'équipe et ouvriers doivent avoir de la force, de l'agilité, l'habitude du maniement des outils de terrassier; le recrutement doit s'en faire surtout parmi les patrons et ouvriers d'art sachant suffisamment lire, écrire et compter. Les plantons devront savoir lire et écrire.

Les candidats télégraphistes de la classe de

1873 qui se présenteront porteurs d'un certificat délivré par le directeur ingénieur des télégraphes de la région ou un de ses délégués et constatant une instruction technique déjà acquise, seront choisis de préférence.

Pour obtenir ces certificats, les candidats devront adresser leurs demandes aux commandants de recrutement chargés de les transmettre.

Les candidats seront ensuite convoqués par l'administration des télégraphes pour subir les épreuves nécessaires.

LE VOLONTARIAT D'UN AN.

On sait que le ministre de la guerre est décidé à combattre, par des considérations militaires, la proposition de loi tendant à réduire la durée de la présence sous les drapeaux, pour les hommes compris dans la première portion du contingent annuel. Mais il est également disposé à accepter, toujours au point de vue militaire, la proposition tendant à la suppression de l'engagement conditionnel d'un an, tel qu'il fonctionne aujourd'hui. Le ministre est persuadé que l'armée n'a aucun intérêt au maintien de cette institution dont le caractère est d'ordre exclusivement social. D'autre part, il est incontestable qu'il y a des carrières indispensables à l'Etat et qui recevraient une grave atteinte si l'on obligeait ceux qui veulent les embrasser, à servir pendant quatre ans dans l'armée. L'intérêt bien compris d'une grande nation comme la nôtre exige donc certaines atténuations à la loi militaire. Voici comment on résoudrait la question :

Les jeunes gens pourvus de diplômes de bacheliers ou de titres analogues à ces diplômes seraient autorisés à ne servir que pendant un an, à la condition de subir avec succès, après la première année, un examen devant une commission militaire instituée *ad hoc*; ils jouiraient de la faculté de faire cette année de service entre l'âge de dix-huit ans et celui de vingt-trois ans.

Mais, si à 26 ans, ils n'avaient pas obtenu un diplôme supérieur, comme celui de licencié par exemple, ou justifié qu'ils ont embrassé la profession libérale à laquelle ils avaient déclaré se destiner, ils seraient obligés de compléter les quatre années de présence sous les drapeaux qui sont imposées à la première portion de la classe.

Il n'y aurait plus de versement de prime en argent. Les jeunes gens qui à présent peuvent contracter un engagement conditionnel après examen préalable, parce qu'ils n'ont aucun titre universitaire, suivraient le sort de la portion de classe à laquelle ils auraient été affectés par leur numéro.

Il reste entendu que l'application de ces nouvelles mesures n'aurait d'effet, au cas d'adoption par le Parlement, qu'à partir de l'année prochaine et que l'institution de l'engagement conditionnel d'un an fonctionnerait cette année comme précédemment.

Le comité de l'infanterie présidé par le général Clinchant vient de proposer au ministre de la guerre diverses mesures importantes concernant la tenue des troupes.

Le comité demande la suppression du schako et des casques actuellement en usage; le képi, avec cocarde et petit plumet, sera la coiffure unique de l'infanterie. La veste serait remplacée par la vareuse de l'infanterie de marine.

Le pantalon des officiers recevra une bande bleue; le hausse-col sera supprimé. Les officiers auront un cordon de revolver comme insigne de service. Le sabre sera remplacé par une épée semblable à celle des officiers de génie.

Provisoirement on conservera la tunique et les épaulettes. Toutefois le comité de l'infanterie réclame une entente avec le comité des autres armes pour arriver à l'adoption d'un uniforme général.

Ces propositions seront certainement sanctionnées par le général Farre.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux extraits d'actes d'état civil délivrés gratuitement sur papier libre.

Beaucoup de municipalités, dit le ministre, sont dans l'usage d'apposer des signatures ou le sceau de la mairie au bas de ces extraits. Or, il arrive souvent que l'on fait passer ces renseigne-

ments délivrés gratuitement pour des extraits authentiques sur papier timbré; de sorte que le Trésor et les communes se trouvent frustrés d'une recette légitime.

Pour éviter cet abus, le garde des sceaux invite les municipalités à renoncer à l'usage suivi jusqu'à ce jour et à n'apposer ni sceau, ni signature sur les extraits délivrés sur papier libre.

Nous lisons dans les journaux d'Albi :

Un acte scandaleux de brutalité a été commis jeudi, à Albi.

Vers une heure de l'après-midi, le vénérable curé de la Madeleine, M. l'abbé Michau, dirigeait les derniers travaux d'un reposoir, lorsqu'un misérable, allant droit à lui, sans proférer une seule parole, lui donna deux soufflets.

Ce produit des nouvelles couches est un ouvrier chapelier; il a été immédiatement arrêté. Il a déclaré s'appeler Gottarde et être sujet italien.

On écrit de Villeneuve, le 6 juin, au *Journal d'Agen* :

Hier, on racontait que le sieur B..., à Cahors, avait tiré un coup de revolver sur une jeune femme qui ne voulait pas accéder à ses désirs, et qu'il l'avait grièvement blessée.

Le mari, étant venu au secours de l'infortunée, aurait essuyé deux coups de feu sans être atteint. Alors le meurtrier a tourné son arme contre lui-même et s'est fait sauter la cervelle à quelques mètres du théâtre de son crime.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* du 8 juin :

C'est aujourd'hui qu'a eu lieu l'ouverture de notre grande foire du Gravier. Les boulevards et les divers marchés et champs de foire d'Agen sont encombrés de monde; tous les trains ont amené une si grande quantité de voyageurs, que la circulation est presque devenue impossible.

Le soleil ne pas voulu se mettre de la partie; au plus fort des transactions une averse est survenue et a interrompu pendant un moment les affaires.

Le commerce de notre ville n'aura pas non plus à se plaindre des nombreuses visites des habitants de notre région; nos rues, en effet, sont sillonnées de promeneurs venus pour leurs affaires ou leurs plaisirs et les magasins d'Agen vont aujourd'hui encaisser de belles recettes.

THÉÂTRE DE CAHORS.

M. Lacan, donnera samedi soir, avec sa troupe lyrique, une représentation au théâtre de Cahors.

Cette soirée promet d'être fort intéressante, car le programme est parfaitement choisi :

L'Épreuve villageoise, ce charmant opéra-comique de l'immortel Grétry.

Le chef-d'œuvre de Paer, *Le Maître de Chapelle*.

Enfin, le classique morceau de la folie de *Charles VI*, et une pimeur, l'air du 3^e acte de *la Coupe du roi de Thulé*, de Diaz.

Les interprètes sont : M. Guillemot, premier sujet baryton du Théâtre Lyrique; M. Rendont, baryton du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles; M. Thévelin, ténor léger, fort estimé, et M^{lle} Thémimes et Dieudonné.

Nous prédisons un beau succès à cette représentation.

Depuis quelque temps, de nombreuses plaintes étaient adressées à l'administration de l'Opéra, à Paris, touchant des vols commis dans la salle pendant la représentation.

Justement ému M. Vaucorbeil s'adressa à la préfecture de police et des agents du service de sûreté furent chargés d'exercer une surveillance spéciale.

Dans la soirée de lundi, un de ces agents remarqua, pendant un des entr'actes de *Faust*, un monsieur dont les allures hésitantes frappèrent son attention. Il s'attacha à ses pas, le suivit de loin, et le vit à l'entr'acte suivant s'approcher d'un fauteuil d'orchestre, y prendre une lorgnette qui y avait été déposée par son propriétaire et gagner les couloirs.

Le flagrant délit était évident : l'agent avait fort bien remarqué que le voleur n'était pas la personne qui, pendant la représentation, occupait le fauteuil. Aussi, s'approchant du quidam,

il l'invita à le suivre dans le bureau du commissaire de police de service. Le monsieur résista quelque peu; néanmoins, l'agent devenant pressant, il finit par le suivre dans le bureau de M. Richard, commissaire de service.

Devant le magistrat, ce monsieur le prenant de haut, déclara se nommer Mannel Rodriguez, vice-président du syndicat de la presse étrangère, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Charles III.

Le commissaire commençait à croire que l'agent avait commis une bévue, lorsque ce dernier revint en compagnie du propriétaire de la lorgnette, qui déclara que M. Rodriguez lui était absolument inconnu.

Devant cette affirmation, ce dernier baissa le ton, et, M. Richard l'ayant fait fouiller, il fut trouvé porteur de trois lorgnettes-duchesses dont il ne put expliquer la provenance.

Une perquisition faite à son domicile, rue des Martyrs, a fait découvrir chez lui soixante-dix lorgnettes et vingt éventails. M. Rodriguez a été, malgré ses protestations, écroué au Dépôt.

Il est évident que Rodriguez doit faire partie d'une bande connue de la police sous le nom de *bande des Habits noirs*, car dans le courant de la même soirée, il a été soustrait un éventail garni de dentelles, d'une valeur de 500 francs, et comme cet éventail n'a pas été trouvé sur Rodriguez, c'est que probablement, il s'en était déjà débarrassé en le remettant à un complice, ou bien il avait été volé par un autre membre de la bande.

L'instruction de cette affaire va être poussée avec la plus grande activité.

Le *Patriote de Calais* raconte un incident qui s'est produit au bureau de poste de cette ville et qui présente une particularité assez étrange.

Une des deux clefs d'une caisse à l'usage des employés avait disparu depuis quelque temps, et des vols étaient commis pendant le service de nuit malgré une surveillance des plus actives. Voici le moyen qui fut employé pour découvrir le voleur.

On fixa derrière le tiroir qui servait de caisse un revolver chargé, de façon qu'on ne pût ouvrir sans que le coup partît. On mettait chaque soir le revolver en place.

Cette installation était établie depuis quatre jours et rien ne s'était encore produit, lorsqu'un soir un employé nommé X... vint prendre son service. Aussitôt après son arrivée une détonation se fit entendre.

A ce bruit, le directeur de la poste accourut. Interpellé, X... affirma n'avoir pas ouvert la caisse qui, du reste, était hermétiquement fermée. On ouvrit le tiroir; on constata qu'il ne manquait pas d'argent, mais que c'était bien le revolver dont on avait entendu la détonation.

En présence de ce fait, la culpabilité de X... semblait établie, mais il fallait retrouver la clef dont on présumait qu'il s'était servi. On le fouilla, il ne l'avait pas. On la chercha dans tous les coins et recoins du bureau, on ne la trouva pas. Bref, faite de preuves autres que la détonation du revolver, on en est à se demander si le coup n'est pas parti accidentellement.

Le sieur Sanné, ouvrier toilier à Labastide (Ariège), rentrait à son domicile, lorsqu'un suivant un chemin de traverse, il fut tout à coup assailli par un inconnu qui lui porta sur la tête un violent coup de barre de fer. Le malheureux tomba raide mort, le crâne fracassé.

L'assassin, son crime consommé, se jeta sur le cadavre et le dépouilla de tout ce qu'il possédait, puis il prit la fuite à travers les bois. Il n'a pu être retrouvé jusqu'ici.

Un assassinat vient d'être commis à Saint-Main (Hérault) dans les circonstances suivantes :

Le sieur Guiraod, cultivateur, dormait dans une grange, portant sur lui une somme d'argent d'une certaine importance. Des voleurs, profitant de son sommeil, se glissèrent furtivement auprès de lui et lui brisèrent le crâne à coups de marteau, puis le dévalisèrent complètement.

On croit être sur les traces des coupables.

UN TERRIBLE INCENDIE.

Ces jours derniers les habitants de Soulmés (Labastide-Morat), et des communes voisines, étaient mis en émoi par l'annonce d'un grand incendie qui détruirait la grange modèle appartenant à M. Lalo, maire de Soulmés. La population tout entière se précipitait au secours du bâtiment incendié; efforts inutiles! Le feu s'était rapidement étendu dans les charpentes de la toiture qui ne tarda pas à s'écrouler, détruisant tout le bâtiment et ses accessoires, jusqu'au niveau des voûtes inférieures.

Les pertes étaient d'autant plus vivement senties par le propriétaire et même par les étrangers que ce bâtiment, qui n'avait pas moins de quarante-quatre mètres de long sur neuf de large, était un vrai modèle d'aménagement, destiné à être soumis à la Commission du Concours régional de 1881, et réalisant tous les progrès étudiés par un propriétaire intelligent, un agriculteur instruit, un véritable apôtre des bonnes méthodes.

Les pertes sont considérables. Une assurance à la *Compagnie le Lot* en couvre heureusement une partie.

A la première nouvelle du sinistre, le Directeur et l'Inspecteur de cette Compagnie se sont rendus sur les lieux et le montant de l'indemnité due au sinistré a immédiatement été réglée à l'amiable, à la satisfaction des parties.

N'est-ce pas ici le cas de faire ressortir le précieux avantage qu'offre la *Compagnie du Lot* à ses assurés? Société locale, son administration se trouve sur place, et dans le temps employé par les autres agences à prévenir leur administration, la *Compagnie le Lot* règle et paie les indemnités dues.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN VINICOLE.

L'état des vignes dans le Lot est satisfaisant au point de vue de la récolte prochaine. Malheureusement le phylloxera s'étend dans plusieurs cantons. On commence à voir se produire l'arrêt de la végétation sur les souches déjà sérieusement atteintes au mois de septembre dernier. Les taches paraissent devoir être plus nombreuses. Néanmoins, jusqu'ici, sur 80,000 hectares de vignes que le Lot contient, 2,000 environ seulement sont perdues et 12,000 environ sont atteintes.

On écrit de Villeneuve, sur Lot : Les nuits froides du mois de mai, ont, malgré la haute température de la journée, singulièrement retardé la végétation; la vigne ne fleurit pas encore, les blés, même dans les meilleures expositions, ne sont pas en épis, les fruits et les pruniers sont lents à mûrir. Faut-il s'en plaindre ou s'en réjouir. L'opinion générale est que la précocité eût été désastreuse, et que peu de récoltes eussent échappé aux gelées de la lune rousse.

Aujourd'hui, la nature se présente dans tout son luxe; la plaine est couverte de moissons splendides; les côteaux font l'espoir du propriétaire, privé depuis si longtemps du fruit de ses sueurs. En effet, la vigne, depuis nombre d'années, n'avait été si belle et n'offrait de si riches apparences: le raisin abonde gros et dru.

Ne nous réjouissons pas cependant outre mesure; à part les accidents de la floraison et bien d'autres, on nous parle beaucoup de l'oïdium, qui nous envahit déjà, en dépit des soufrages réitérés. Le phylloxera fait aussi de nouveaux progrès, dans la contrée, et menace les meilleurs vignobles: Tournon, Penne, Pujol, Montflanquin, Montfàbès, etc.

Somme toute, le vin est devenu très rare; on ne peut s'en procurer de passable qu'à 90 et 100 francs la barrique de 225 litres nus. Certaines prétentions ne sont pas inférieures à 125 francs. Pas de vins blancs.

Une lettre de Condom fait prévoir pour le Gers une récolte à peu près ordinaire. Le correspondant ajoute :

Restent les chances inhérentes à la floraison, la coulure ou la sécheresse, et l'oïdium que l'Armagnac s'est enfin décidé à combattre par l'emploi du soufre, du moins, dans certains parages.

Quant au phylloxera, toujours et bien malheureusement à l'ordre du jour dans les contrées viticoles de France, nous pouvons dire que l'Armagnac, proprement dit, en est encore indemne, malgré des constatations positives de son existence dans quelques parties du département avoisinant le Lot-et-Garonne.

Le ministère de l'agriculture et du commerce vient de faire paraître le compte-rendu de la session, tenue au mois de décembre dernier, par la Commission supérieure du phylloxera.

On comptait 28 départements envahis au commencement de 1877, 39 à la fin de 1878, et 43 à la fin

de 1879.

L'étendue des vignobles atteints, qui n'ont pas encore succombé, a augmenté, dans le cours de l'année dernière, de 77,000 hectares, en nombre rond, et celle des vignobles détruits s'est accrue de 101,000 hectares. L'œuvre de destruction s'est accomplie, surtout dans les départements, qui ont abandonné la défense, et où l'introduction des cépages américains est autorisée.

L'étendue des vignobles soumis à la submersion a presque doublé; elle était de 2,837 hectares, seulement, à la fin de 1878. Les vignobles, traités par le sulfure de carbone et par le sulfocarbonate, ont aussi augmenté dans une grande proportion.

Les traitements administratifs ont été appliqués à plusieurs milliers de taches, d'une étendue totale de 392 hectares, dans les départements de la Savoie, de la Côte-d'Or, de la Loire, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Aveyron, de la Lozère, de l'Indre, de la Vienne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et du Gers.

On constate que la lutte contre le fléau s'est élargie. Des syndicats s'organisent de toutes parts et l'empressement que mettent les propriétaires à se réunir, en vue d'une action commune, pour la guérison de leurs vignobles, est d'un heureux présage.

BULLETIN AGRICOLE.

Alais (Gard), 4 juin.

Nous avons eu de la pluie en abondance mercredi, 2 courant, et la nuit dernière il en est encore tombée; la première a été la bien venue, car le vent du Nord avait desséché nos terres; mais il faudrait de la chaleur maintenant, car nos blés ont épié et abordent la période difficile de la floraison.

Ils sont un peu clairs par suite du rude hiver que nous avons eu; les avoines ont encore plus souffert que les blés.

Béziers (Hérault), 4 juin.

La récolte en céréales se présente toujours fort bien.

Beauvais (Oise), 5 juin.

Pluie depuis huit jours; bon temps pour les récoltes en terre. Il faut encore de la pluie.

Fécamp (Seine-Inférieure), 5 juin.

Depuis jeudi, il tombe alternativement une pluie bienfaisante qui va faire un grand bien aux produits en terre, surtout aux fourrages et aux semailles de printemps.

Lyon (Rhône), 5 juin.

Nous avons eu une semaine pluvieuse; on demande du beau temps et de la chaleur; l'aspect actuel des champs de blé et de la vigne fait supposer que notre récolte sera tardive; bien des blés ne sont pas épiés.

Mâcon (Saône-et-Loire), 4 juin.

La pluie, qui était attendue avec anxiété, est enfin venue; elle est tombée pendant deux jours consécutifs; en général, elle a été bienfaisante à toutes les denrées, particulièrement aux avoines, orges, betteraves et pommes de terre.

Quant aux fourrages c'est une affaire jugée; cette récolte sera médiocre.

Meaux (Seine-et-Marne), 5 juin.

Nous avons eu un peu de pluie, avec un temps très froid; il faudrait encore un peu d'eau et de la chaleur.

Nancy (Meurthe-et-Mos.), 5 juin.

La température actuelle est favorable; nous avons eu de la pluie depuis deux jours.

Orléans (Loiret), 5 juin.

La pluie qui est tombée dans nos contrées fera beaucoup de bien aux récoltes; il y a encore des pays où il n'en est pas tombée suffisamment; il faudrait aussi un temps plus chaud.

Pontoise (Seine-et-Oise), 5 juin.

Les pluies survenues depuis quelques jours ont fait beaucoup de bien aux récoltes en terre mais il en faudrait davantage, car avec un jour seulement de soleil il n'y paraîtrait plus.

En général, malgré qu'elles souffrent, nos plaines ont encore un bel aspect; tout y est encore vert et, avec de la pluie et de la chaleur le mal serait bientôt réparé.

Saint-Quentin (Aisne), 5 juin.

Une petite pluie bienfaisante est venue nous visiter; mais pas assez durable pour réparer le grand mal produit par l'hiver et la sécheresse du printemps.

(Bulletin des Halles et Marchés).

Dernières Nouvelles

On lit dans le *Figaro* :

Les nouvelles les plus contradictoires circulent depuis quelques jours sur l'état de santé du prince Napoléon que certaines sources de renseignements disent gravement malade, tandis que d'autres assurent qu'il n'a été qu'indisposé.

Des deux parts, il y a exagération. Son Altesse Impériale souffre depuis assez longtemps déjà d'une maladie de cœur qui se serait compliquée dernièrement d'un peu de diabète. Rien de plus, rien de moins. Il en résulte, il est vrai, une situation qui demande les plus grands ménagements; mais, actuellement, le prince se porte aussi bien que possible; il sort tous les jours, et aucune aggravation ne nous semble motiver les inquiétudes qui se sont un moment produites.

Ainsi que nous l'avons indiqué, les diverses provocations qui avaient accompagné le duel Rochefort, ont abouti à des déclarations portant qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

On télégraphie d'Athènes :

Le bruit court que le gouvernement grec a demandé au gouvernement français des officiers supérieurs pour réorganiser l'armée grecque, conformément à une décision de la Chambre hellène.

La division navale française, sous les ordres de l'amiral Pritzbuer, a quitté le Pirée pour se rendre à Besika où doivent se concentrer aussi les divisions navales anglaises et italiennes.

Plusieurs télégrammes, de la meilleure source, établissent que Mgr Jacobini a été autorisé à informer le gouvernement allemand que la Curie Romaine est prête à renouer les négociations avec l'Allemagne.

La formule du serment prêté par les troupes à la revue du 14 juillet sera celle-ci :

« Au nom du régiment, je jure sur l'honneur de rester fidèle à la Constitution et de défendre ce drapeau jusqu'à la mort. »

DÉPÊCHES

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 10 juin, 4 h. soir.

Hier matin a eu lieu le duel de M. Lepelletier du *Mot d'Ordre* avec Lajeuné-Vilar du *Gaulois*; ce dernier a été blessé à deux reprises différentes.

Paris, 10 juin, 5 h. soir.

Le départ de M. Léon Say de Londres a été retardé par l'heureuse négociation qui vient d'aboutir :

Une base générale de négociations a été établie par lui en vue d'un nouveau traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Tout porte à croire que les négociations complémentaires marcheront désormais plus vite qu'on n'aurait osé l'espérer.

DERNIÈRE HEURE.

Paris, 6 h. soir.

A la séance d'aujourd'hui de la Chambre des députés, M. Trarieux, rapporteur, combat l'autorisation de poursuites contre M. le duc de Padoue.

M. Leroy soutient la demande.

La majorité paraît favorable à l'autorisation des poursuites.

Paris, 6 h. 15, soir.

Le ministère et les gauches sont d'accord pour proposer l'amnistie pleine et entière.

Bourse de Paris.

Cours du 10 Juin.

Rente 3 p. %	85.95
— 3 p. % amortissable	87.35
— 4 1/2 p. %	115.50
— 5 p. %	118.87 1/2

L'Univers Illustré.

Sommaire du n° du 5 juin.

Texte: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — M. Léon Say, président du Sénat, par A. Brunet. — Salon de 1880 (6^e article), par Daniel Bernard. — Inauguration du monument de Corot, par E. Herbaut. — Une fête romaine à Rennes, par X. Dachères. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Une réception à Laeken, par R. Bryon. — La Jolie Veuve, par Charles Ross (traduit de l'anglais par Amy Davy) (suite). — La disparition de l'Atalanta. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echechs.

Gravures: M. Léon Say, président du Sénat. — Inauguration du monument de Corot, à Ville-d'Avray; ancienne maison de Corot, à Ville-d'Avray. — Grande cavalcade historique à Rennes: Fête romaine au siècle d'Auguste. — Revue comique du Salon, par Draner (vingt-quatre gravures). — Le nouveau chemin de fer du Vésuve. — Une réception de LL. MM. le roi et la reine des Belges, au château de Laeken. — L'Atalanta, frégate-école anglaise, disparue depuis le 31 janvier. — Rébus.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du n° du 5 juin.

Organisation des études à l'Observatoire de Paris: E. Mouchez. — Les laboratoires scientifiques à l'étranger: G. Bonnier. — Sociétés savantes. — La physique sans appareils: G. Tissandier. — Les Sociétés savantes à la Sorbonne. — Mois météorologique aux Etats-Unis: Th. Monreaux. — Moteurs de petite puissance; le moteur Tyon: E. H. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 31 mai 1880: Stanislas Meunier. — Tourniquet électrique de MM. Lontin et de Fonvielle. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bolte aux lettres. — Recettes utiles. — Echechs.

Paris, 120, boulevard St-Germain.

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n° du 5 juin.

Texte: Jean de Bologne, Surmay. — Exposition de Bordeaux, A. Lacroix. — Musée Viollet-le-Duc, A. G. — Salon de 1880, A. Genevay. — Amusettes, H. Seurot. — Petite Chronique, X.

Gravures: Entèvement d'une Sabine. Groupe de Jean de Bologne. Dessin de Niccolò Sanesi. — Environs de la Teste (Gironde). Dessin de Bopp du Pont d'après son tableau. (Exposition de Bordeaux). — L'Entèvement des Sabines. Bas-relief en bronze de Jean de Bologne. Dessin de Niccolò Sanesi. — La lande de Tréboul. (Finistère). Dessin de Vergez d'après son tableau. (Exposition de Bordeaux). — Déception. Dessin de G. de Saint-Lanne d'après son tableau. (Exposition de Bordeaux). — Le Vieux Violoncelliste. Dessin de Salzedo d'après son tableau. (Exposition de Bordeaux). — Ulrich de Hutten reçoit de l'Empereur Maximilien la couronne de Poète. Dessin de Saint-Elme Gautier d'après le tableau de Charles Becker. (Musée de

Cologne). — Mon fils. Dessin de F. E. Bertier d'après son tableau. (Salon de 1880). — Portrait de M^{me} E. C. Dessin de Léon Glaise d'après son tableau. (Salon de 1880). — Lettres ornées: P, Alphabet de Muelli. — N, Lettre du XVII^e siècle.

Revue de France.

Sommaire de la livraison du 1^{er} juin.

Louis XIV. — Marie Mancini, la princesse de Savoie et l'Infante, d'après des documents inédits (suite), par M. R. Chantelauze.

L'Homme et la Fortune (fin), drame en trois actes, par M. François Coppée.

Une victime de la constitution civile du Clergé (fin), par M. le Marquis de Ségur.

La Grande-Grèce. — Paysages et Histoire: Tarente (suite), par M. François Lenormant.

Souvenirs de Versailles pendant la Commune (suite), par M. Léonce Dupont.

Le Salon, par M. Victor Champier.

La Fornarine, par M. Charles Joliet.

Revue Musicale, par M. Albert de Lasalle.

Chronique Politique, par M. Louis Joly.

Mouvement Economique et Financier.

Bibliographie.

Bureaux: 13-15, quai Voltaire, Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 1013^e livraison (5 juin 1880). — Explorations aux isthmes de Panama et de Darien en 1876, 1877, 1878, par M. A. Reclus. — Texte et dessins inédits. — Dix-sept dessins de G. Vuillier, Pranshnikoff, E. Ronjat, D. Maillard et P. Sellier, avec une carte.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 392^e livraison (5 juin 1880). — TEXTE: Feu de paille, par M^{me} C. Colomb. — L'Albanie, par Et. Leroux. — Les deux Mousmes, par Louis Rousselet.

DESSEINS: Tofani, Friel, Bayard, Sahib.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

L'eau de RÉCHELLE, hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Le **Vin de Gilbert Séguin fortifiant et fébrifuge**, est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres etc. Exiger la signature **G. Séguin**, Paris 378, rue Saint-Honoré.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r-Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvant faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure n° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssons (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL
de 500 millions
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORME AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOUT 1879.

Les titres consistent en obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100,000 fr.
1	25,000 "
6 obligations remboursées par 5,000 francs soit	30,000 "
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit	45,000 "

Ce qui fait

53 lots par tirage, pour . . . 200,000 fr.
et 318 lots par an pour 1,200,000 fr.

Le 2^e Tirage a eu lieu le 5 juin 1880.
Le 3^e tirage aura lieu le 5 août 1880.

Les intérêts des obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS: au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;

DANS LES DÉPARTEMENTS: chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des finances.

PLUS DE TÊTES CHAUVES!

HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. — Guérison des maladies du cuir chevelu. — Arrêt immédiat de la chute des cheveux et Repousse certaine à tout âge (à forfait). — **AVIS AUX DAMES:** Traitement spécial pour la croissance et la conservation de leur chevelure, même à la suite de couches. — On envoie gratis renseignements et preuves. On jugera. MALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (op. le Louvre) PARIS.

Pour tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES
Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'échantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

AU PREMIER CHEMISIER
E. GRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par **M. DIDES**,
Cof. fleur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 175 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS
POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices
de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE
OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie.....	52,688,827 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.....	162,493,888 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à
M. Bénech, à Cahors;
Puel, à Figeac; **Lacambre** à Gourdon; **Bap^{te} Planiol**, à Souillac.



(mal caduc) guéri par correspondance
le médecin spécial Dr. Killisch à Dresde-Neustadt (Saxe).
Plus de 8000 succès.

POÉSIES

PAR

M. LE V^o D'ARMAGNAC

Vol. de 240 pages.

Prix: 1 fr. 50, frais de port en sus.

EN VENTE

CHEZ CRAYSSAC, LIBRAIRE, A CAHORS, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES
MALADIES DE LANGUEUR
sont heureusement combattus par le
VIN IODÉ DE MORIDE
Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur dépuratif, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'huile de POISSON et l'IODURE DE POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi avec les Pilules Ferro-Mellitiques dans l'Hydropisie. — A Paris, 34 Rue La Bruyère, et dans toutes les Pharmacies. — Prix: 4 fr.

HAFNER PIERRE
BREVETÉ S. G. D. G. (22 MÉD. & DIPLOM. D'HON.)
12 et 14, Passage Jouffroy, PARIS
Fabrique, 4, rue Buffaut, PARIS
MÉD. D'OR à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de 1878
COFFRES-FORTS TOUT EN FER
COFFRES-MEUBLES & COFFRETS en FER POLI
Serrures de précision — Serrures de bâtiments
Envoi franco de Dessins et prix-courants

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de irerchange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRES ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.